LES VOYAGES
La Libre

NEPAL & BHOUTAN

Contreforts de l'Himalaya

La Libre Evasion

Du 14 au 26 novembre 2026

Preference

LE NÉPAL ET LE BHOUTAN, OÙ CHAQUE VALLÉE MURMURE UNE PRIÈRE, ET CHAQUE SOMMET RÉVÈLE UNE PART DE SAGESSE HIMALAYENNE.

Le Népal et le Bhoutan, deux petits pays situés dans les contreforts de l'Himalaya et coincés entre la Chine et l'Inde, ont su garder leur indépendance face à leurs imposants voisins. On y rencontre une simplicité chaleureuse et une sérénité propre aux pays de montagnes, où tous les actes de la vie quotidienne trouvent leur prolongement et leur justification dans le cadre religieux. Un voyage dans ces contrées est une immersion au coeur de la tradition du bouddhisme, avec ses temples, ses divinités paisibles et effrayantes, ses moines et ses rituels, mais aussi ses villages superbes et ses foules joyeuses et dévotes.

LES POINTS FORTS DE CE VOYAGE

EXPERIENCE UNIQUE

Un voyage au cœur de deux royaumes himalayens préservés, entre spiritualité vivante, paysages grandioses et traditions séculaires.

SAISON

Une saison agréable pour découvrir les richesses que ces pays peuvent offrir.

ACCOMPAGNEMENT

L'accompagnement professionnel de Bruxelles à Bruxelles par La Libre / Preference.

VISITES

Un programme concentré sur les sites UNESCO de la vallée de Katmandou, les anciennes cités royales et les grands monastères himalayens, avec en point d'orgue l'ascension vers Taktsang, monastère emblématique du séjour.

LOGEMENT

Une sélection d'hôtels de charme et de caractère, alliant confort moderne et identité architecturale népalaise et bhoutanaise.

PRIX PRESTO

Un prix préférentiel (-355 €) pour toute inscription avant le 15/05 soit : 6.995 € par personne.

CARTOGRAPHIE

VOTRE PROGRAMME

SAMEDI 14 NOVEMBRE
BRUXELLES ✈ DOHA ✈

Dans l'après-midi, envol de Bruxelles-Zaventem à destination de Katmandou via Doha avec la compagnie aérienne Qatar Airways.

DIMANCHE 15 NOVEMBRE
✈ KATMANDOU

Arrivée à l'aéroport de Katmandou en matinée.

Assistance aux formalités d'immigration et de douane.

Accueil par le guide local francophone et installation à l'**hôtel Hyatt centric 5*** (2 nuits).

Déjeuner à l'hôtel.

Temps libre et repos pour se remettre des fatigues du voyage.

En fin de journée, première découverte de la ville avec une balade en rickshaw dans le **quartier de Thamel**.

> *Appelée aussi le berceau du Népal, la capitale qui s'élève à 1.400 mètres d'altitude connaît un développement récent, conservant intact son charme et son ambiance dans une ville où les habitants tiennent encore fortement à leur tradition.*
> *Katmandou regorge de rues étroites où circulent les locaux, les rickshaws et les véhicules mettant en scène une vie très rythmée.*
> *Le quartier de Thamel se classe comme l'un des quartiers les plus vieux de Katmandou. À la suite du séisme de 2015 qui toucha le Népal, de nombreuses bâtisses et sites religieux furent détruits, mais le quartier a néanmoins été reconstruit et conserve son authenticité et son charme. Les anciens bâtiments de style Newari qui ornent les rues de Thamel lui procurent un charme unique.*

Dîner et nuit à l'hôtel.

LUNDI 16 NOVEMBRE
KATMANDOU

Petit déjeuner à l'hôtel.

Visite de la **partie ancienne de Katmandou**, capitale de la dernière dynastie, classée au patrimoine mondial par l'UNESCO.

*Autour de **Durbar Square**, on trouvera les temples de Taleju de 1549, le palais royal, la grande statue du dieu Shiva dans sa forme destructrice, une forme très vénérée au Népal, aux côtés de sa compagne divine Kali. Enfin, la résidence de la déesse vivante, jeune fille choisie dans une famille bouddhiste pour être l'incarnation de la grande déesse hindoue Mahakali.*

Au Népal, et principalement dans la vallée de Katmandou, un Durbar Square désigne une place historique située devant un ancien palais royal.

Visite du **temple de Swayambunath**, appelé aussi « Monkey Temple » d'où la vue sur la ville et la vallée est saisissante.

Swayambunath abrite le plus ancien stupa de la vallée considéré comme l'un des premiers sanctuaires bouddhiques du monde. Perché sur une colline, il est l'un des plus fameux du Népal : 20 mètres de diamètre et 35 mètres de haut, il domine toute la vallée. Il est entouré de petits temples hindous et bouddhistes, parfait exemple du syncrétisme religieux népalais.

Déjeuner dans un restaurant local.

Visite de **Patan**, la troisième ville ancienne de la vallée de Katmandou.

*Autour de **Durbar Square** se trouvent des temples bouddhistes et hindouistes en pierre, dans une architecture traditionnelle de brique et de bois. Les toits superposés sont un trait de l'architecture népalaise et himalayenne.*

Dîner dans un restaurant local.

Retour à l'hôtel et nuitée.

MARDI 17 NOVEMBRE
KATMANDOU – NAGARKOT

Petit déjeuner à l'hôtel.

En matinée, départ pour **Bhaktapur**, ancienne ville établie au 9e siècle par les Newars, habitants de la vallée de Katmandou.

> *Au 9e siècle, un roi Malla réorganisa la société newar et fit de Bhaktapur, alors appelée Bhadgaon, la nouvelle capitale du royaume. Elle est fameuse pour son temple Nyatapola à 5 toits superposés et son palais aux 55 fenêtres. Elle semble s'être arrêtée dans le temps avec ses potiers et autres artisans. C'est une merveilleuse petite ville remplie de palais, de temples et de maisons superbes.*

Déjeuner dans un restaurant local.

Ensuite, départ vers **Nagarkot**, station réputée pour ses vues exceptionnelles sur l'Himalaya.

> *Après la vallée de Katmandou, Nagarkot offre un tout autre décor : une succession de petits villages installés sur une crête, entourés de forêts et de cultures en terrasses. Le site est réputé pour ses panoramas spectaculaires, surtout à l'aube lorsque les sommets himalayens se teintent de rose et d'or. Autrefois, cette hauteur servait de poste de surveillance aux rois Malla, qui y observaient les mouvements dans la vallée.*

Installation à l'**hôtel Club Himalaya 4*** (1 nuit).

Temps à disposition pour profiter de l'hôtel et de ses environs.

Dîner et nuit à l'hôtel.

MERCREDI 18 NOVEMBRE
NAGARKOT – KATMANDOU

Lever du soleil sur l'Himalaya, si les conditions nous le permettent.

Petit déjeuner à l'hôtel.

En matinée, retour à Katmandou pour la découverte de **Pashupatinath**, l'un des sanctuaires hindous les plus sacrés du pays.

> *Situé sur les rives de la rivière Bagmati, Pashupatinath est un vaste complexe de temples dédié à Shiva, reconnaissable à son architecture en pagode et à ses toitures dorées. Considéré comme l'un des hauts lieux du monde hindou, il attire chaque jour pèlerins, prêtres et fidèles venus rendre hommage au dieu protecteur du Népal. L'accès au sanctuaire principal est réservé aux hindous, mais les visiteurs peuvent admirer l'ensemble depuis la rive opposée, d'où l'on observe les rituels quotidiens et l'intense vie spirituelle du site.*

Déjeuner dans un restaurant local.

En après-midi, continuation vers **Boudhanath**, l'un des plus grands centres spirituels du bouddhisme tibétain au Népal.

> *C'est le plus grand stupa au monde avec ses 82 mètres de diamètre. Une légende prétend qu'un roi de la dynastie Lichavi l'aurait fait bâtir au 5e siècle pour expier une de ses fautes. Elle devient prépondérante parmi les bouddhistes tibétains et elle est entourée de plus de cinquante monastères tibétains dont certains récemment construits par les réfugiés tibétains.*

Installation à l'**hôtel Centric Hyatt 5*** (1 nuit).

Dîner et nuit à l'hôtel.

JEUDI 19 NOVEMBRE
KATMANDOU ✈ PARO – THIMPHU

Petit déjeuner à l'hôtel.

Le matin, transfert à l'aéroport et formalités d'enregistrement pour le vol à destination de Paro avec la compagnie aérienne nationale du Bhoutan : Druk Air.

Une fois arrivé, accueil par notre guide et route vers la capitale du Bhoutan, **Thimphu**.

En route vers Thimphu, arrêt à **Chuzom**, où trois stupas tibétains, népalais et bhoutanais marquent le confluent des rivières. Passage par le **Simtokha Dzong** avant de rejoindre la capitale à travers forêts et villages.

Déjeuner dans un restaurant local.

Ensuite, découverte de la **bibliothèque nationale**, gardienne des savoirs anciens.

> *La Bibliothèque nationale conserve une vaste collection de textes bouddhiques et de manuscrits anciens, certains datant de plusieurs siècles, ainsi que des ouvrages modernes consacrés à la culture himalayenne. Elle abrite également l'un des plus grands livres du monde, un ouvrage illustré de plus de 60 kilos, créé pour préserver l'art iconographique bhoutanais.*

Continuation vers l'**Institut Zorig Chusum**, au cœur des arts traditionnels.

> *L'Institut Zorig Chusum est une école dédiée à la préservation et à la transmission des treize arts traditionnels du Bhoutan, connus sous le nom de zorig chusum. Fondé pour sauvegarder le patrimoine culturel bhoutanais, l'institut forme de jeunes artistes aux disciplines telles que la peinture religieuse (thangka), la sculpture sur bois, la broderie, la statuaire ou encore la fabrication de masques rituels. À travers un enseignement rigoureux mêlant pratique artisanale et savoir spirituel, il joue un rôle essentiel dans la protection de l'identité artistique et religieuse du royaume, tout en assurant la continuité de techniques ancestrales transmises de génération en génération.*

Pour terminer, cap vers les **musées du Textile et du Patrimoine**.

> *Le Musée du Textile met en lumière la finesse du tissage bhoutanais, où chaque motif porte une signification symbolique et reflète l'identité des différentes régions. Le Musée du Patrimoine, lui, présente objets du quotidien, outils agricoles et reconstitutions d'intérieurs traditionnels.*

Installation à l'**hôtel Druk 4*** (2 nuits).

Dîner et nuit à l'hôtel.

VENDREDI 20 NOVEMBRE
THIMPHU

Petit déjeuner à l'hôtel.

En début de matinée, direction **Changangkha Lhakhang**, l'un des plus anciens sanctuaires de Thimphu.

> *Perché sur une crête au-dessus de Thimphu, le temple a été fondé au 12e siècle sur un site choisi par Lama Phajo Drugom Shigpo, venu du Tibet. La statue centrale représente Chenrezig dans une manifestation à 11 têtes. La cour du temple offre une vue fascinante sur la vallée de Thimphu.*

Continuation vers **la réserve nationale de takins**, un détour insolite à la rencontre de l'animal emblématique du Bhoutan.

> *La réserve abrite le takin, animal national du Bhoutan, au profil étonnant rappelant à la fois la chèvre et le bœuf. Selon la légende, il aurait été créé par le maître yogi Drukpa Kunley, qui aurait assemblé une tête de chèvre sur le corps d'une vache avant de lui donner vie.*

Ensuite, route vers le **Buddha Point**, un promontoire majestueux dominant la vallée.

Déjeuner dans un restaurant local.

En après-midi, cap vers les sites emblématiques de Thimphu, entre spiritualité, institutions et artisanat.

Visite du **mémorial royal**, un lieu de dévotion vibrant au cœur de la capitale.

> *Dans le mémorial, les habitants prononcent des mantras et font tourner les moulins à prières. L'édification du site était une idée du 3e roi du Bhoutan, qui voulait ériger un bâtiment en l'honneur de la paix dans le monde et de la prospérité.*

Le centre actif de la ville s'allonge le long de la rue **Norzim Lam** qui nous mènera au cœur administratif du pays, le **Tashichho Dzong**.

> *Le Tashichho « la forteresse de l'auspicieuse religion », est un majestueux quadrilatère fortifié protégé par les « gardiens des quatre orients » qui comprend un ensemble de splendides bâtiments administratifs et culturels. Il est actuellement le siège du gouvernement et du pouvoir religieux.*

Promenade au marché pour vous imprégner de l'ambiance locale.

Retour, dîner et nuitée à l'hôtel.

SAMEDI 21 NOVEMBRE
THIMPHU – PUNAKHA

Petit déjeuner à l'hôtel.

En matinée, départ par une magnifique route de montagne qui serpente à travers des forêts de pins et s'élève jusqu'au "**Dochu-la pass**" à 3.116 m.

C'est l'un des plus beaux points de vue du Bhoutan, avec en toile de fond les hauts sommets enneigés de l'Himalaya : Masagang (7.158m), Tsendagang (6.960m), Terigang (7.060m), Jejegangphugang (7.158 m), Kangphugang (7.170 m), Zongphugang (7.060 m) et enfin, Gangkar Puensum, le plus haut pic du Bhoutan avec 7.497 m.

Ensuite, découverte de **Chimi Lhakhang**, un temple champêtre dédié au "Divine Madman".

Chimi Lhakhang est dédié à Drukpa Kunley, maître du 15e siècle connu pour son humour, ses chants et son comportement provocateur, d'où son surnom de "Divine Madman" (en français "Le Fou Divin"). Le temple est réputé pour favoriser la fertilité : de nombreux couples viennent y prier dans l'espoir d'avoir un enfant.

Déjeuner dans un restaurant local en cours de route.

Le point fort de votre séjour à Punakha sera la visite du monastère **Punakha Dzong**, célèbre pour son implantation au confluent des rivières Pho Chu et Mo Chu.

Il a été bâti en 1637 à la confluence entre les fleuves Mo (Mère) et Pho (Père) ce qui lui confère une allure d'ancien navire. Il y a plusieurs cours intérieures et la 3e offre 21 temples, dont le plus grand est le Hall de la Grande Assemblée avec une centaine de colonnes. Il a servi de centre religieux et administratif de la région et a joué un rôle important dans l'histoire du pays (Visite de l'intérieur du Dzong possible uniquement lorsque le chef religieux est à Thimphu). C'est également ici que se déroulent les cérémonies royales les plus importantes, dont le mariage du roi en 2011.

Installation à l'**hôtel Dhensa Boutique resort 4*** (1 nuit).

Dîner et nuit à l'hôtel.

DIMANCHE 22 NOVEMBRE
PUNAKHA – PARO

Petit déjeuner à l'hôtel.

En matinée, départ vers **Paro**, seconde ville du Bhoutan, dans une vallée située à 2.250 mètres d'altitude.

> *La vallée de Paro est un enchantement : routes bordées de saules et longeant le torrent, maisons aux toits de bardeaux, joliment décorées. Les champs bruns ou verts selon la saison couvrent la majeure partie de la vallée. Paro est une des premières vallées à avoir reçu l'empreinte bouddhiste et deux temples en sont le témoignage : Kyichu et Taktsang (l'un des lieux de pèlerinage les plus vénérés du monde himalayen).*

Déjeuner à l'hôtel.

Continuation des visites avec le **Ta Dzong**, construit à l'origine comme tour de guet. Ensuite, descente d'un sentier pour visiter le **Rinpung Dzong**.

Temps libre au **centre-ville de Paro** pour flâner dans les marchés locaux et découvrir les artisanats à votre rythme.

Installation à l'**hôtel Naksel Spa & Resort 4*** (2 nuits).

Dîner et nuit à l'hôtel.

LUNDI 23 NOVEMBRE
PARO

Petit déjeuner à l'hôtel.

Ce matin, visite du joyau du Bhoutan, **le monastère de Taktsang**. (+/- 5h de visite).

> *Perché à plus de 3.000 mètres d'altitude dans la vallée de Paro, le monastère de Taktshang est un haut lieu culte construit au 17e siècle. Appelé aussi « monastère du Nid du Tigre », il est l'un des lieux les plus iconiques du Bhoutan et l'un des pèlerinages les plus célèbres du bouddhisme himalayen. Le monastère doit sa renommée à son emplacement géographique, sur le flanc de la montagne. Le monastère composé de sept temples abrite de très jolies peintures et de nombreuses statues.*

La montée jusqu'au monastère de Taktsang se fait à piéd, il existe différents paliers de difficulté afin que chacun puisse adapter son programme à sa condition physique.

Déjeuner en cours de route.

En après-midi, visite du **Drukgyel Dzong**, une forteresse chargée de mémoire au fond de la vallée de Paro.

> *Érigé au 17e siècle pour commémorer la victoire bhoutanaise sur les invasions tibétaines, le Drukgyel Dzong se dresse à l'extrémité nord de la vallée de Paro. Ses ruines majestueuses, récemment consolidées, dominent les villages environnants et offrent un aperçu saisissant de l'architecture défensive traditionnelle. Par temps clair, le site dévoile en toile de fond les sommets enneigés qui marquent la frontière himalayenne.*

Continuation vers **Kyichu Lhakhang**, un sanctuaire ancestral au cœur de la vallée de Paro.

> *Considéré comme l'un des plus anciens temples du Bhoutan, Kyichu Lhakhang remonte au 7e siècle et marque l'introduction du bouddhisme dans la région. Son architecture sobre et harmonieuse, ses cours fleuries et ses murs blanchis à la chaux créent une atmosphère de grande sérénité. Le temple abrite une précieuse statue de Jowo Jamba, vénérée depuis des siècles.*

Dîner et nuit à l'hôtel.

MARDI 24 NOVEMBRE
PARO ✈ KATMANDOU

Petit déjeuner à l'hôtel.

Le matin, transfert à l'aéroport et formalités d'enregistrement pour le vol à destination de Katmandou avec la compagnie aérienne nationale du Bhoutan : Druk Air.

Accueil et assistance à l'aéroport et transfert en ville.

Transfert à l'**hôtel Dwarika's 5*** (1 nuit).

Déjeuner à l'hôtel.

Après-midi libre pour profiter de l'hôtel et de ses environs.

Dîner d'adieu et nuit à l'hôtel.

MERCREDI 25 NOVEMBRE
KATMANDOU ✈ DOHA ✈

Petit déjeuner à l'hôtel.

Visite de **Bungamati**, village construit dans un cadre magnifique, entouré de rizières en terrasses, qui possède de belles maisons et une place centrale animée. La spécialité locale est la sculpture sur bois. En cours de route, arrêt au village de **Khokhana.**

Déjeuner dans un restaurant local.

Dans l'après-midi, transfert vers l'aéroport de Katmandou pour prendre un vol à destination de Bruxelles (via Doha) avec la compagnie aérienne Qatar Airways.

JEUDI 26 NOVEMBRE
✈ BRUXELLES

Arrivée à Bruxelles en début de matinée.

– FIN DE VOTRE SEJOUR –

HEBERGEMENTS

HYATT CENTRIC 5* - KATMANDOU

NOMBRE DE NUITEES : 2 + 1

Le Hyatt Centric mêle design contemporain et touches newar pour offrir une atmosphère chaleureuse au cœur de la capitale. Proche des principaux sites culturels, il séduit par ses espaces lumineux, son rooftop panoramique et son confort moderne, idéal pour découvrir Katmandou avec élégance.

CLUB HIMALAYA 4* - NAGARKOT

NOMBRE DE NUITEES : 1

L'Hôtel Club Himalaya offre une échappée lumineuse au-dessus de la vallée de Katmandou, où chaque chambre s'ouvre sur les crêtes himalayennes. Une adresse simple, chaleureuse et parfaitement placée pour admirer le lever du soleil sur les sommets.

HOTEL DRUK 4* - THIMPHU

NOMBRE DE NUITEES : 2

L'Hôtel Druk incarne une escale élégante au cœur de Thimphu, mêlant touches traditionnelles bhoutanaises et confort contemporain. Ses chambres lumineuses, son atmosphère feutrée et sa situation centrale en font une adresse idéale pour découvrir la capitale en toute sérénité.

DHENSA BOUTIQUE RESORT 4* - PUNAKHA

NOMBRE DE NUITEES : 1

Le Dhensa Boutique Resort offre une retraite raffinée au cœur des collines de Punakha, où le design épuré rencontre la douceur des paysages bhoutanais. Ses suites lumineuses, ses jardins paisibles et sa vue sur la vallée en font une adresse idéale pour se ressourcer dans une élégante tranquillité.

NAKSEL BOUTIQUE HOTEL 4* - PARO

NOMBRE DE NUITEES : 2

Le Naksel Boutique Hotel offre une retraite sereine aux portes de Paro, où l'architecture traditionnelle rencontre un design épuré et lumineux. Niché au cœur d'une forêt de pins, il séduit par ses vues ouvertes sur les montagnes, son atmosphère apaisante et son élégance discrète.

HOTEL DWARIKA'S 5* - KATMANDOU

NOMBRE DE NUITEES : 1

Le Dwarika's Katmandou offre une immersion authentique dans le patrimoine népalais, avec ses façades de briques, ses boiseries sculptées et ses chambres décorées avec un goût remarquable. Au cœur de la ville, c'est un havre de paix, sublimé par une jolie piscine et un jardin intérieur. Un hôtel exceptionnel par sa conception et son âme.

REMARQUES IMPORTANTES

Pour participer à ce voyage (pour les citoyens de nationalité belge, pour les autres nationalités, veuillez contacter votre ambassade) vous devez être en possession :

- D'un passeport international valable minimum 6 mois à la date d'arrivée.
- Autorisation de voyage électronique (Electronic Travel Authorization) pour le Népal. Nous vous assisterons pour cette démarche.
- Un visa est également nécessaire pour le Bhoutan, nous nous occuperons de cette formalité.

Aucune vaccination n'est obligatoire pour participer à ce voyage. N'hésitez cependant pas à contacter votre médecin pour connaître ses éventuelles recommandations particulières.

Les hôtels sont indiqués en normes locales. Au Bhoutan il n'y a aucune classification officielle et celle-ci est une approximation et n'a aucune valeur légale. D'autre part, au Bhoutan le système de réservation est particulier et la confirmation définitive des hôtels est faite 60 jours avant l'arrivée. Ceux-ci sont donc sous réserve de confirmation mais seront, dans tous les cas, de catégorie similaire.

Certaines visites se font à pied et demandent donc une aisance de mobilité.

L'ordre des visites pourrait être modifié si besoin et adapté en fonction des normes en vigueur au moment du voyage pour le bon déroulement de celui-ci, en fonction des restrictions éventuelles, des conseils du guide, des modifications des compagnies aériennes (vols internationaux et domestiques), des aléas du trafic, etc.

Les photos sont présentées à titre illustratif et sont non contractuelles.

LE PRIX

SUR BASE DE MINIMUM 15 PARTICIPANTS

PRESTO JUSQU'AU 15/05	PAR PERS. EN CHAMBRE DOUBLE :	**6.995 €**
A PARTIR DU 16/05	PAR PERS. EN CHAMBRE DOUBLE :	**7.350 €**
LE SUPPLEMENT SINGLE :	**1.390 €**	

CE PRIX COMPREND

- Les vols internationaux au départ de Bruxelles (via Doha) en classe économique avec la compagnie aérienne Qatar Airways
- Les vols internationaux du 19/11 et du 24/11 en classe économique avec la compagnie aérienne Druk Air
- Les taxes d'aéroport (sous réserve de modifications, à ce jour +/- 230€)
- Les transferts en véhicules climatisés
- Le logement et les petits déjeuners dans les hôtels mentionnés ou similaires
- La pension complète (restaurants locaux et hôtels – eau comprise)
- Toutes les visites et excursions mentionnées au programme
- Les services de guides locaux parlant français dans chaque pays
- Le visa pour le Bhoutan
- L'accompagnement professionnel de Bruxelles à Bruxelles par La Libre / Preference
- La prime du Fonds de Garantie
- La TVA d'application

CE PRIX NE COMPREND PAS

- Le visa pour le Népal
- Les boissons (hors eau), les différents pourboires et les dépenses personnelles
- Les assurances
- Les droits de photos et de vidéo sur les sites

Les prix sont calculés de bonne foi sur base des tarifs et de la TVA en date 02/03/2026

INSCRIPTION AU VOYAGE A FORFAIT:

NÉPAL & BHOUTAN, CONTREFORTS DE L'HIMALAYA
LA LIBRE EVASION - DU 14 AU 26 NOVEMBRE 2026

Je, soussigné (e),

NOM : _____ PRENOM : _____

ADRESSE : _____

CODE POSTAL : _____ LOCALITE : _____

TELEPHONE : _____ GSM 1 : GSM 2 : _____

ADRESSE E-MAIL (PASSAGER 1) : _____

ADRESSE E-MAIL (PASSAGER 2) : _____

RESERVE_____ PLACE (S) POUR LE VOYAGE EN REFERENCE

DONNEES PASSAGER N°1 (en lettres capitales telles que mentionnées sur le document d'identité)

NOM : _____ PRENOM : _____ M./ Mme / Melle (barrez la mention inutile)

DATE DE NAISSANCE : _____ NATIONALITE : _____

N° DE PASSEPORT : _____

DATE D'EMISSION : _____ DATE D'EXPIRATION : _____

DONNEES PASSAGER N°2 (en lettres capitales telles que mentionnées sur le document d'identité)

NOM : _____ PRENOM : _____ M./ Mme / Melle (barrez la mention inutile)

DATE DE NAISSANCE : _____ NATIONALITE : _____

N° DE PASSEPORT : _____

DATE D'EMISSION : _____ DATE D'EXPIRATION : _____

TYPE DE CHAMBRE: ☐ DOUBLE (1 LIT) ☐ TWIN (2 LITS) ☐ DOUBLE (à partager) ☐ SINGLE

LE PRIX*

☐ **PRESTO JUSQU'AU 15/05**	PAR PERS. EN CHAMBRE DOUBLE :	**6.995 €**
☐ **A PARTIR DU 16/05**	PAR PERS. EN CHAMBRE DOUBLE :	**7.350 €**
☐ LE SUPPLEMENT SINGLE :	**1.390 €**	

*Taxes d'aéroport incluses - sous réserve de modification par la compagnie aérienne

INSCRIPTION AU VOYAGE A FORFAIT :

NÉPAL & BHOUTAN, CONTREFORTS DE L'HIMALAYA
LA LIBRE EVASION — DU 14 AU 26 NOVEMBRE 2026

OPTION : ASSURANCE (XPLORASSUR)

☐ **JE SOUHAITE SOUSCRIRE A L'ASSURANCE :**

- ☐ **ANNULATION (hors Covid)**
  Prime de 4% sur l'ensemble de mon dossier
- ☐ **MULTIRISQUE ÉPIDÉMIES** (annulation + bagages + assistance rapatriement + épidémies dont Covid)
  Prime de 5,76% sur l'ensemble de mon dossier
- ☐ **ASSISTANCE PLUS** (bagages + assistance rapatriement)
  Prime de 2% sur l'ensemble de mon dossier
- ☐ **COMPLÉMENTAIRE CARTE BANCAIRE*** (annulation + bagages + assistance rapatriement)
  Prime de 2,90% sur l'ensemble de mon dossier
  *UNIQUEMENT VALABLE POUR LES CARTES GOLD MASTERCARD ET VISA PREMIER, DÉLIVRÉES PAR UNE BANQUE BELGE, FRANÇAISE OU SUISSE. TOUT AUTRE TYPE DE CARTE BANCAIRE EST EXCLU.

☐ **JE NE SOUHAITE PAS Y SOUSCRIRE**

PAIEMENT

UN ACOMPTE DE 30% est payable à la réservation.

Si vous souscrivez à l'assurance, merci de bien vouloir ajouter le montant total de la prime d'assurance aux 30% d'acompte.

Le solde du dossier est payable au plus tard pour le : **14 octobre 2026**

Compte bancaire KBC au nom de Travel Team Consult And Representative SA

IBAN : BE92 7440 6349 9223

SWIFT/BIC : KREDBEBB

REFERENCE : Népal & Bhoutan D.4037

En cas de paiement par carte de crédit, seules les cartes VISA et MASTERCARD sont acceptées.

Par la présente, je souscris un contrat de voyage à forfait selon les conditions particulières de vente de Travel Team Consult & Représentative S.A. (ci-joint) et selon les conditions générales de vente de la commission de litiges voyages à forfait (disponible à la demande avec le formulaire d'information standard B).

En cas de souscription à l'assurance, je reconnais avoir pris connaissance des conditions générales et particulières du contrat.

J'autorise Preference - Travel Team consult & représentative S.A. à utiliser mes données personnelles du présent formulaire pour le bon suivi de mon inscription au voyage et j'accepte d'être tenu informé des différents produits ou promotions par email et/ou par poste.

Fait à _____ **, le** _____

SIGNATURE POUR ACCORD :

_____

A renvoyer chez :

***Preference* - Travel Team (Lic. A 1652)**
Rue des Francs 79, boîte 4 - 1040 Bruxelles
Lundi au vendredi : 9h – 17h (sur rendez-vous)
Tel : 02/647 30 00
info@preference.be | www.preference.be

CONDITIONS PARTICULIERES DE VENTES DE VOYAGES A FORFAIT DE TRAVEL TEAM CONSULT AND REPRESENTATIVE S.A – PREFERENCE

La loi du 1er décembre 2017, régissant le contrat de voyages à forfait, est d'application pour les présentes conditions particulière de vente. Dans le présent texte, TRAVEL TEAM CONSULT AND REPRESENTATIVE, S.A. est appelé « l'organisateur » et le client est appelé « voyageur ».

1. CONTRAT DE VOYAGES A FORFAIT : INFORMATIONS PAR L'ORGANISATEUR

Les offres de voyages de l'organisateur sont rédigées de bonne foi en fonction des données disponibles lors de la rédaction. L'organisateur se réserve le droit de corriger les erreurs matérielles manifestes dans les informations fournies. Il y a acceptation explicite par les parties pour spécifier que les informations précontractuelles peuvent être modifiées avant la conclusion du contrat. Les informations données par téléphone par les préposés de l'organisateur sont toujours données sous réserve.

2. PRIX ET MODALITES DE PAIEMENT

A l'acceptation par le voyageur du contrat de voyage, un acompte de minimum 30% du prix du voyage total sera demandé au voyageur.

En fonction du montant et/ou de la nature du voyage, un second acompte pourra être demandé par l'organisateur. Le solde sera payable au plus tard 30 jours avant le départ du voyage. Les documents de voyage ne seront délivrés qu'après règlement du solde du prix total du voyage.

3. RESILIATION DU CONTRAT DE VOYAGE PAR LE VOYAGEUR

Le voyageur peut résilier le contrat de voyage à tout moment avant le début du voyage à forfait sous réserve de payer à l'organisateur des frais de résiliation fixés forfaitairement comme suit :

Jusqu'à 90 jours avant le départ :	30 % du prix total du voyage
De 89 à 60 jours avant le départ :	50 % du prix total du voyage
De 59 à 31 jours avant le départ :	75 % du prix total du voyage
De 30 à 0 jours avant le départ :	le prix total du voyage

L'annonce de cette résiliation par le voyageur doit parvenir à l'organisateur par lettre recommandée ou par email et prend effet le jour même ou le premier jour ouvrable suivant la date de l'annonce, compte tenu des horaires de bureau de l'organisateur (du lundi au vendredi, jours fériés exclus) en ce qui concerne la détermination de date de résiliation. Lorsque le voyage a débuté, il n'y a plus aucun remboursement possible. Tout voyage interrompu ou abrégé pour quelque cause que ce soit, ne donne lieu à aucun remboursement.

4. RESILIATION DU CONTRAT DE VOYAGE PAR L'ORGANISATEUR

L'organisateur de voyage peut résilier le contrat de voyage à forfait si le nombre de personnes inscrites pour le voyage à forfait est inférieur au nombre indiqué dans le contrat. Dans ce cas, l'organisateur se doit de notifier la résiliation du contrat au voyageur, au plus tard vingt jours avant le début du voyage à forfait d'une durée de plus de six jours ou dans le délai de sept jours avant le début du voyage à forfait d'une durée de deux à six jours.

5. MODIFICATIONS DU CONTRAT DE VOYAGE PAR L'ORGANISATEUR

L'organisateur se réserve le droit d'effectuer des modifications mineures au contrat de voyage dans les limites fixées dans l'article 24 al. 2 et 3 de ladite loi. Conformément aux articles 19 à 23 de la loi relative à la vente de voyages à forfait publiée le 1/12/2017, l'organisateur se réserve le droit de modifier à la hausse ou à la baisse les prix du contrat, après sa conclusion et dans les modalités prévues par ladite loi.

En ce qui concerne des modifications significatives apportées par l'organisateur, le voyageur peut se référer au formulaire d'information standard B des contrats de voyage à forfait pour les modalités éventuelles, art N1 des annexes de ladite loi (document à disposition du voyageur).

6. CESSION DU CONTRAT DE VOYAGE PAR LE VOYAGEUR A UN TIERS

En ce qui concerne la cession du contrat de voyageur par le voyageur à un tiers, le voyageur peut se référer au formulaire d'information standard B des contrats de voyage à forfait pour les modalités éventuelles, art N1 des annexes de ladite loi (document à disposition du voyageur).

7. CARNET DE VOYAGE

Ce document final avant le départ du voyage fait partie intégrante du contrat de voyage. Il contient les dernières mises-à-jour des informations du voyage sauf informations communiquées en toute dernière minute provenant d'une source extérieure à l'organisateur.

Dans ce carnet figureront le nom et le n° de téléphone du responsable auquel le voyageur se référera en cas de problème et/ou de non-conformité.

Le voyageur sera tenu d'accepter que l'ordre dans lequel se dérouleront les visites peut changer par rapport au texte du carnet selon le conseil avisé du guide, au courant des circonstances locales l'exigeant éventuellement.

En ce qui concerne l'hébergement au cours des circuits organisés, sauf indication contraire, les chambres sont réservées en catégorie standard dans les hôtels mentionnés ou similaires. L'organisateur ne peut être tenu responsable d'éventuels inconvénients rencontrés concernant la chambre ou inhérents à la gestion hôtelière de l'établissement choisi. L'organisateur ou son délégué veilleront toutefois toujours à transmettre les demandes spécifiques au préalable et à solutionner les problèmes éventuellement rencontrés lors du séjour.

8. DOCUMENTS DE VOYAGE

Le voyageur doit, au départ du voyage, être en possession des documents nécessaires pour le voyage : passeport en état de validité, carte d'identité en cours de validité, visa, carte de vaccination si nécessaire. L'organisateur ne peut être tenu pour responsable de cette sorte de manquement éventuel.

9. HORAIRES DE VOLS ET SIEGES DANS L'AVION

Les horaires de vols sont communiqués sous réserve de changement par la compagnie aérienne opérant. L'organisateur, recevant du voyageur la demande de pré-réservation de place spécifique dans l'avion, ne peut la garantir formellement. La plupart des compagnies aériennes ne confirment jamais la pré-réservation de sièges dans l'avion et se réservent le droit de modifier toute pré-réservation de sièges à tout moment et sans préavis.

10. CONSCIENCE DES RISQUES

Le voyageur participant à un voyage de groupe doit être conscient, en fonction des informations fournies par l'organisateur, qu'un circuit peut comporter certains dangers dus au hasard mais aussi aux modes de déplacement, à la nature imprévisible, au relief escarpé ou à l'isolement de certaines contrées, aux maladies tropicales, au climat changeant etc. sans que cette liste ne soit exhaustive. Le voyageur a l'obligation de s'informer sur les conditions de santé de la destination.

11. PLAINTES ET LITIGES

Tout litige porté à la connaissance de l'organisateur, par lettre recommandée ou par email dans les 15 jours du retour et ne pouvant être tranché à l'amiable entre parties, sera soumis à la Commission de litiges Voyage ou, si c'est la volonté du voyageur, soumis au tribunal compétent de l'arrondissement judicaire de Bruxelles de rôle linguistique français.

12. ASSURANCE CONTRE L'INSOLVABILITE FINANCIERE

L'organisateur a souscrit une assurance couvrant ses clients contre sa propre insolvabilité financière auprès du Fonds de Garantie Voyages :

Assuré contre l'insolvabilité financière
par le Fonds de Garantie Voyages®
www.gfg.be

01/07/2018 Lic Cat A 1652

Assurance Voyage

Document d'information sur le produit d'assurance

Compagnies : Mutuaide Assistance, Agrément N°4021137 – Entreprises d'assurance agréées en France et régies par le Code des assurances français

Produit : INDIVIDUEL CONFORT Belgique N°5800

Mutuaide

Ce document est une présentation synthétique des principales caractéristiques du produit. Il ne prend pas en compte vos besoins et demandes spécifiques. Vous trouverez l'information complète sur ce produit dans la documentation pré contractuelle et contractuelle.

De quel type d'assurance s'agit-il ?

INDIVIDUEL CONFORT Belgique est un contrat d'assurance destiné aux voyageurs dont l'objet est de couvrir les Assurés à l'occasion et au cours de leur voyage.

Qu'est-ce qui est assuré ?

L'assuré peut être couvert par l'une ou plusieurs des garanties suivantes selon la formule souscrite.

FORMULE « ANNULATION » :

✓ **ANNULATION DE VOYAGE**
Jusqu'à 20 000 € par personne
- Annulation maladie grave, accident corporel grave ou décès
- Annulation tout sauf
- Annulation toutes causes

FORMULE « ASSISTANCE PLUS » :

✓ **BAGAGES**
Jusqu'à 1 500 € par personne

✓ **ASSISTANCE RAPATRIEMENT**
- Rapatriement
- Frais médicaux
- Retour prématuré
- Prolongation du séjour
- Frais de recherche et de secours

✓ **FRAIS D'INTERRUPTION DE SEJOUR**
Jusqu'à 15 000 € par personne et 100 000 € par évènement

✓ **INDIVIDUELLE ACCIDENT DE VOYAGE**
« Décès » Jusqu'à 15 000 € par personne

FORMULES « MULTIRISQUE » ET « COMPLEMENTAIRE CARTE BANCAIRE » :

✓ **ANNULATION DE VOYAGE**

✓ **BAGAGES**

✓ **ASSISTANCE RAPATRIEMENT**

✓ **FRAIS D'INTERRUPTION DE SEJOUR**

✓ **INDIVIDUELLE ACCIDENT DE VOYAGE**

FORMULE « MULTIRISQUE AVEC EXTENSION EPIDEMIE » :

✓ **Ensemble des garanties de la Formule « MULTIRISQUE »**

✓ **ANNULATION DE VOYAGE**
- Annulation pour maladie grave suite à épidémie ou pandémie
- Annulation pour refus d'embarquement à l'aéroport, à la gare ferroviaire, à la gare routière ou portuaire de départ suite à prise de température
- Annulation en cas d'absence de vaccination contre le Covid 19

✓ **ASSISTANCE RAPATRIEMENT**
- Rapatriement (y compris en cas de maladie liée à une épidémie ou une pandémie)
- Téléconsultation avant départ
- Frais hôteliers suite à mise en quarantaine
- Soutien psychologique suite à mise en quarantaine
- Retour impossible
- Prise en charge d'un forfait téléphonique
- Valise de secours
- Garanties assistance complémentaire aux personnes en cas d'épidémie ou de pandémie

Qu'est-ce qui n'est pas assuré ?

× Les conséquences de la défaillance de l'organisateur de voyage
× Les guerres civiles ou étrangères, les émeutes, actes de terrorisme, insurrections, mouvements populaires, rixes
× Les conséquences de la désintégration du noyau atomique ou toute irradiation provenant d'une source d'énergie présentant un caractère de radioactivité,
× Sauf dérogation : un tremblement de terre, une éruption volcanique, un raz de marée, une inondation ou n cataclysme naturel sauf dans le cadre des dispositions résultant de la Loi N°82-600 du 13 juillet 1982 relative à l'indemnisation des victimes de catastrophes naturelles,

Y a-t-il des exclusions à la couverture ?

Les principales exclusions du contrat

- **Les frais engagés sans l'accord préalable du Service Assistance,**
- **Les conséquences des états alcooliques et la Consommation de drogues, de toute substance stupéfiante mentionnée au Code de la Santé Publique, de médicaments et traitements non prescrits par un médecin,**
- **Les maladies préexistantes diagnostiquées et/ou traitées ayant fait l'objet d'une hospitalisation dans les six mois précédant la demande d'assistance.**

Le contrat comporte par ailleurs certaines restrictions

- **Le contrat doit être souscrit le jour de la réservation du voyage ou, au plus tard, la veille du 1er jour d'application du barème de frais d'annulation,**
- **Pour la garantie « Annulation de voyage », pour toute souscription postérieure à la date d'inscription au voyage, un délai de carence de 4 jours sera applicable à compter de la date de souscription du contrat.**
- **Pour les garanties Responsabilité civile à l'étranger et Individuelle Accident, l'assuré doit être domicilié en Europe ou Suisse.**

Où suis-je couvert(e) ?

Les garanties s'appliquent dans le monde entier.

Quelles sont mes obligations ?

- A la souscription du contrat
L'Assuré est tenu de régler la cotisation.
L'Assuré est tenu de répondre exactement aux questions posées par l'Assureur notamment dans le formulaire de déclaration lui permettant d'apprécier les risques pris en charge.

- En cas de sinistre
- Au titre des garanties d'assurance, l'Assuré doit déclarer son sinistre dans les 5 jours ouvrés à partir du moment où il a connaissance du sinistre.
- Au titre des prestations d'assistance, l'Assuré doit contacter le plateau d'assistance et obtenir son accord préalable avant de prendre toute initiative ou d'engager toute dépense.
Dans tous les cas, l'Assuré est tenu de fournir à l'Assureur toutes pièces et documents justificatifs nécessaires à la mise en œuvre des garanties d'assurance et des prestations d'assistance prévues au contrat.

Quand et comment effectuer les paiements?

La cotisation est payable à la souscription du contrat, par tout moyen de paiement accepté par l'agence de voyage.

Quand commence la couverture et quand prend-elle fin ?

Début de la couverture
Les garanties « Annulation de voyage » prennent effet le jour de la souscription du présent contrat.
Toutes les autres garanties prennent effet le jour du départ en voyage (lieu de convocation de l'organisateur à l'aller).

Droit de renonciation
Conformément à l'article L112-10 du Code des Assurances, l'Assuré qui souscrit à des fins non professionnelles un contrat d'assurance, s'il justifie d'une garantie antérieure pour l'un des risques couverts par ce nouveau contrat, peut renoncer à ce nouveau contrat, sans frais ni pénalités, tant qu'il n'a pas été intégralement exécuté ou que l'Assuré n'a fait intervenir aucune garantie, et dans la limite d'un délai de quatorze jours calendaires à compter de la conclusion du nouveau contrat.

Fin de la couverture
Les garanties « Annulation de voyage » expirent le jour du départ en voyage (lieu de convocation de l'organisateur à l'aller).
Toutes les autres garanties expirent le dernier jour du voyage (lieu de dispersion du groupe), avec une durée maximale de 90 jours consécutifs.

Comment puis-je résilier le contrat ?

La résiliation du contrat n'est pas autorisée.